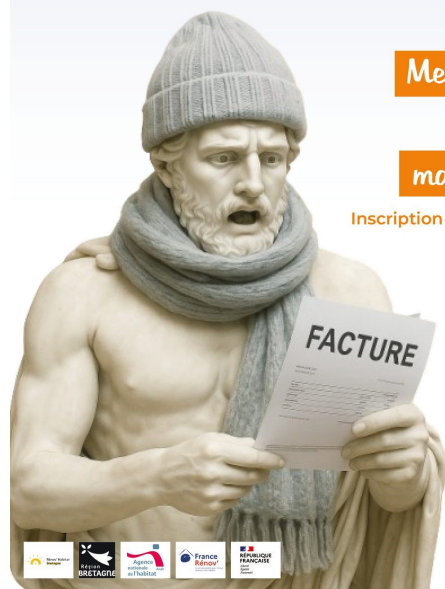


A vos agendas...

NE RESTEZ PAS DE MARBRE FACE
À VOS FACTURES QUI FLAMBENT !Sculptez un habitat à votre image :
plus chaleureux, plus économe et taillé pour durer !RÉUNION
D'INFORMATION

Mer. 26 nov. 2025

de 10h à 12h

mairie de Guéhenno

Inscription : conseil.habitat@cmc.bzh

Centre
MORBIHAN
Communauté

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES

MATINÉE FESTIVE
PETITE ENFANCE

JEUNES ENFANTS | PARENTS | FUTURS PARENTS

ORGANISÉE PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LE RPE

SAM. 22 NOV. 2025
10H - 12HSALLE DU ROISSET
GUÉHENNO

SPECTACLE FAMILIAL
« LE BAL DES P'TITS PIEDS »
par la Cie l'œuf et la poule - 10h

- Présentation des "Histoires à Croquer 2025" (coups de cœur des assistantes maternelles)
- Ateliers jeunes enfants autour de la récup'
- Exposition sur le métier

GRATUIT
OUVERT À TOUS !

RENSEIGNEMENTS :
02.97.69.57.80 / 02.97.60.19.14
www.centremorbihancommunautaire.bzh

Plus d'infos ?
Flashez moi !

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

La boucherie « Bar-Bak » a ouvert ses portes le 17 octobre dernier et vous avez été nombreux à saluer Sébastien et Elodie, le commerce a étoffé son offre de services avec une partie bar et prochainement épicerie. D'autres services ont été proposés tel que la vente de pain (pendant la fermeture de la boulangerie), la vente de chrysanthèmes (pour la Toussaint), la vente d'huîtres ou de plats traiteurs. Pour ce mois de novembre, plusieurs rendez-vous traditionnels à venir. La commémoration du 11 novembre débutera à Billio à 10h30 puis se poursuivra à Guéhenno. Un verre de l'amitié clôturera cette commémoration. Le repas du CCAS est organisé le samedi 15 novembre à 12h à la salle, le repas sera préparé et servi par le Gwenn Ha Du. Si vous n'avez pas encore rendu réponse, merci de le faire dès que possible pour l'organisation. Guéhenno accueillera également la matinée festive de la petite enfance organisée par le Relais des Assistantes Maternelles de Centre Morbihan Communauté le samedi 22 novembre de 10h à 12h à la salle du Roiset, n'hésitez pas à participer aux activités proposées (l'évènement est gratuit). Enfin, une réunion d'information est organisée le mercredi 26 novembre de 10h à 12h en mairie sur la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous inscrire à conseil.habitat@cmc.bzh.

Concernant l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera débattu en conseil communautaire le 27 novembre prochain. La commune a adopté un zonage eaux pluviales qui sera annexé au PLUI, il est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune. Les 2 derniers lots rue du Mené ont été achetés et les constructions ont débuté, afin d'offrir des terrains à bâtir et de dynamiser la commune, la municipalité a voté l'acquisition d'une parcelle à bâtir afin de créer un futur lotissement.

D'autre part, dans le cadre du projet éolien Guégon Carenloup prévoyant notamment 1 éolienne sur Guéhenno, une enquête publique aura lieu en mairies de BULEON, GUEGON et GUEHENNO du 19 novembre au 22 décembre 2025. Pour mémoire, la commune avait voté contre ce projet. Le siège de l'enquête publique est fixé à GUEGON mais le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Guéhenno les 26 novembre et 11 décembre (9h – 12h).

Les enquêtes publiques sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de la Vilaine et du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) du Pays de Pontivy se clôtureront le 14 novembre prochain.

Enfin, la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la tornade du 2 septembre 2025 n'a pas été reconnue par les services interministériels. La commune a fait un recours gracieux auprès du ministère de l'intérieur pour demander un nouvel examen de cette reconnaissance.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Fermetures mairie

La mairie et la poste seront fermées les mercredis 12 et 19 novembre matin ainsi que le jeudi 20 novembre matin. Merci de votre compréhension

Brèves du conseil

Séance du conseil municipal du 28/10/2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUD, Mr Romuald BLANC Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Erwann GRANDIN Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN.

Excusée : Mme Claudine NIZAN.

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Erwann GRANDIN.

SUBVENTION AU CCAS

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale.

Il convient de verser au CCAS la subvention qui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'arriver à l'équilibre.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal VERSE une subvention d'un montant de 3000 € (article 657362) au Centre Communal D'Action Sociale de Guéhenno.

NOVEMBRE 2025



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur

rendez-vous

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Gym douce

Les mardis de 10h à 11h à
la salle du Roiset.



PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

les samedis : 08/11 ; 15/11 ; 22/11 ;
29/11 ; 06/12 ; de 10h30 à 12h00.

les dimanches : 09/11 ; 16/11 ;
23/11 ; 30/11 ; 07/12 ; de 10h30 à
12h00.

Le prêt de livres est
gratuit.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est
ouverte :

Du lundi au samedi :
08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

VIANDE DE CERF
pour vos fêtes de fin d'année

> MAGASIN à la FERME

A partir du 8 décembre 2025
jusqu'au 27 décembre inclus
* du lundi au vendredi de 15h à 18h30
* les samedis et dimanches
de 10h à 12h & de 15h à 18h30

> vente de rôtis, pavés,
tournedos, terrines,
civets, cuissot fumé...

> conseils culinaires
> dégustations

Nous élevons nos biches et cerfs sur les prairies de la vallée du lay avec les fourrages et céréales de la ferme, issus de l'agriculture biologique (certification ECOCERT). Leur rythme de croissance est respecté. Ils sont abattus, à 18 mois, dans nos champs afin de leur éviter tout stress.

Brémelin
56420 Guéhenno
02 97 60 35 59
fermedebremelin@yahoo.fr
www.fermedebremelin.jimdo.com

Ferme en agriculture paysanne et biologique

BON DE COMMANDE

Dès fin novembre 2025, vous pouvez effectuer votre commande en nous téléphonant, en laissant un message sur notre répondeur ou en nous retournant ce bon de commande par voie postale ou par mail (coordonnées au recto)

Nom >
Prénom >
Téléphone >
Email >
Adresse >
Date de retrait souhaitée >

Le jeune cerf ou daguet produit une viande tendre, digeste, riche en protéines et faible en graisse. Nous vous la proposons en frais, piécée à votre convenance et mise sous vide pour une plus longue conservation. Nous la transformons également en terrines et civets selon des recettes alliant tradition et innovation pour la satisfaction de tous les palais.

Notre certificat AB concerne l'ensemble de la ferme. Sont labellisés les prairies, les fourrages, les céréales avec lesquelles nous nourrissons nos bêtes ainsi que les ingrédients ajoutés pour la préparation des terrines et civets.

PRODUITS FRAIS	PRIX/KG	QTE
Filet > de 300 à 500gr	46,90€	
Rôti de dos	42,50€	
Tournedos > 140-150 gr	45,10€	
Rôti de cuissot	37,00€	
Pavé > 140-150 gr	39,20€	
Sauté	26,30€	
Steacks	34,50€	
Fondue	39,00€	
Cuissot fumé > 100-200 gr pour apéritifs	52,80€	
Saucisson à l'ail > 200-300 gr	25,90€	
Saucisson à l'ail fumé > 200-300 gr	28,50€	
Pot de sauce > 380 gr > Grand Veneur ou Cidre (précisez)	5,50€	

CONSERVES	PRIX	QTE
Prêts à déguster, DLC de 3 ans		
TERRINE de CERF	5,10€ l'unité	
- aux fruits > 130 gr		
- au cidre breton > 130 gr	15,00€ les 3	
- forestière > 130 gr		
- au thym > 130 gr		
Rillettes de cerf > 130 gr	20,00€ les 5	
Mousse de foie de cerf > 130 gr		
Confit de foie de cerf > 130 gr		
CIVET de CERF		
- au cidre breton > 760 gr	24,10€	
- au cidre breton > 380 gr	13,50€	
- sauce grand veneur > 760 gr	24,10€	
- sauce grand veneur > 380 gr	13,50€	

Quantité www.fermedebremelin - Juin 2025 - À retourner par la voie postale

<u>CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L’ACCUEIL DES SPECTACLES DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2025/2026 DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE</u> VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant le spectacle de la saison culturelle 2025-2026 organisé le mercredi 8 avril 2026 à Guéhenno par Centre Morbihan Communauté, Madame le Maire précise que les spectacles de la saison culturelle sont de qualité. Le spectacle (15h30) est intitulé « Ekla ! » (musique électro, pop-up animé) et sera organisé à la salle du Roiset (spectacle tout public à partir de 5 ans, tarif 6-7-9€) (« <i>Tels des explorateurs entourés de leurs machines et instruments curieux, le duo Turnsteak crée en direct une musique électronique qui accompagne des images animées projetées sur un livre pop-up en vidéo-mapping. Dans un dispositif qui mêle animation, arts numériques, concert et livre, Ekla! revisite la figure du tangram. Page après page, se dévoilent des sculptures de papier habitées d’ombre et de lumière et d’architectures colorées.</i> ») Un atelier (10h30-12h) « paysage sonore » précédera le spectacle (en duo parents-enfants, gratuit) (« <i>Temps ludique pour découvrir les musiques électroniques, manipuler et expérimenter les instruments et machines du spectacle. Vous pourrez ainsi vivre une expérience complète : rencontrer les artistes et s’initier à leur discipline avant de plonger dans leur création !</i> ») Après délibération, à l’unanimité, le conseil municipal : VALIDE la convention de partenariat avec Centre Morbihan Communauté pour l’accueil de spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération. <u>APPROBATION DU ZONAGE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES</u> Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2224-8 et L2224-10 ; Vu le Code de l’Environnement, et notamment les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales Vu la délibération n°2022-DC-216 du Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 mars 2022, prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté, Vu l’étude de zonage des eaux pluviales réalisée par le bureau d’études SCE et conduit par le Pôle Technique de Centre Morbihan Communauté, Vu l’enquête publique unique du 31 mars 2025 au 6 mai 2025 portant notamment sur le PLUi, le zonage d’assainissement eaux usées et eaux pluviales ; Vu l’avis favorable de la commission d’enquête du 7 juin 2025 ; Considérant que l’élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle de la commune a été étudiée en cohérence avec l'élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté ; Considérant qu’il a été organisé une enquête publique unique commune portant sur le projet arrêté d’élaboration du PLUi, l’abrogation des cartes communales, les périmètres délimités des abords et les documents de zonage d’assainissement des eaux pluviales et des eaux usées ; Considérant qu’il a été confié à Centre Morbihan Communauté la responsabilité d’ouvrir et d’organiser cette enquête publique unique ; Considérant que le zonage d’assainissement des eaux pluviales vise à définir les secteurs dans lesquels la gestion des eaux pluviales est encadrée, et à préciser les obligations des propriétaires ou aménageurs en matière de collecte, traitement, infiltration ou rejet des eaux pluviales ; Considérant qu’un avis a été émis par la commission d’enquête publique concernant le projet de zonage d’assainissement des eaux pluviales du 7 juin 2025 ; Considérant que le projet de zonage tel qu’il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé ; Après délibération, à 7 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal : APPROUVE le zonage d’assainissement des eaux pluviales communal, tel qu’il est annexé à la présente délibération, DIT que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en Mairie durant un mois ; FAIT mention de cette affichage dans un journal diffusé dans le département ; TRANSMETTR cette délibération au Préfet au titre du contrôle de légalité ; AUTORISE Madame le maire à signer, tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération. <u>ADHESION A MANCHE NUMERIQUE</u> La Centrale d’Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume. Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, la commune de Guéhenno qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne peut accéder au catalogue de la Centrale d’Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d’accès jointe en annexe. Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d’acquérir des matériels informatiques (y compris pour l’Education), des matériels adaptés (souris, claviers...), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d’affichage légal numérique..., En termes de stratégie d’achat, le conventionnement avec Manche Numérique présente deux grands avantages : Economique, car la massification des achats et des économies d’échelle réalisées par les centrales d’achats permet pour certains achats de fournitures ou de prestations d’accéder à des prix plus avantageux que ceux qu'obtiendrait la collectivité si elle agissait seule ; Stratégique, car l'adhésion de la collectivité à une centrale d'achat permettra de diversifier les sources d'approvisionnements pour les achats externalisés, et, ainsi, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts. Par ailleurs, conformément à l’article L. 2113-4 du code de la commande publique, l’acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité : APPROUVE l’adhésion de la commune de Guéhenno à la centrale d’achat de Manche Numérique dans les conditions rappelées ci-dessus ; SIGNE le bulletin d’adhésion à la centrale d’achat Manche Numérique, ainsi que, le cas échéant, décider du non-renouvellement de l’adhésion (le renouvellement est tacite) ; SIGNE, le cas échéant, les conventions de service d’achat centralisé nécessaires pour bénéficier des offres de Manche Numérique en qualité de centrale d’achat intermédiaire ; PASSE autant que nécessaire des commandes auprès de Manche Numérique conformément au Code de la Commande Publique ; AUTORISE Madame le maire à signer tout document se rapportant au dossier.
--

<u>ACQUISITION DE LA PARCELLE ZL231</u> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l’avis de France Domaine en date du 26 septembre 2025, Vu les négociations entre la succession Guillo et la commune de Guéhenno concernant l’acquisition de la parcelle ZL231. Considérant que cette parcelle nue à bâtir, cadastré ZL 231, d’une contenance de 20 349 m², situé Le Rivage à Guéhenno. Considérant que ladite parcelle nue, située en zone constructible de la carte communale et en zone 1AU dans le projet de Plan Local d’Urbanisme Intercommunale (PLUi). Considérant qu’à la suite de la consultation du service des domaines la commune souhaite acquérir ce terrain bâti moyennant le prix de 200 000 euros. Considérant que l’acquisition de cette parcelle, permettra de créer un lotissement et d’offrir la possibilité à des personnes de s’installer sur la commune. Après délibération, à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal : VALIDE l’acquisition par la commune de cette parcelle identifiée au cadastre ZL231 au prix de deux cent mille euros mille euros net vendeur ; AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante ; CHARGER un notaire de la rédaction des actes à venir ; PREND en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.
Infos communales
<u>Repas du CCAS</u> Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le samedi 15 novembre 2026 à 12h à la salle du Roiset. Le personnes de 70 ans et plus vont bientôt recevoir une invitation par courrier. Toutefois si vous ne recevez pas d’invitation n’hésitez pas à vous manifester en mairie.
<u>Cérémonie du 11 novembre</u> La Commémoration de l’Armistice du 11 novembre débutera à Billio à 10h30 et se poursuivra à Guéhenno à 11h. Un pot sera offert à l’issue de cette commémoration à la salle du Roiset.
<u>Recherche vacataire</u> La commune recherche, un vacataire pour effectuer les états des lieux des salles communales lors des locations. Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89.
<u>Avis d’enquête publique</u> Une enquête publique est ouverte dans les mairie de Buléon, Guégon et Guéhenno, le dossier est consultable du 19/11/2025 au 22/12/2025. Le dossier est présenté par la société PARC EOLIEN GUEGON CARANLOUP en vue d’exploiter 3 éoliennes (2 à Guégon et 1 à Guéhenno) et un poste de livraison au lieu-dit Caranloup. Madame Anne-Marie Carlier est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Buléon, Guéhenno Guégon au cours des permanences suivantes : -Mercredi 19 novembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Guégon -Mercredi 26 novembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Guéhenno -Vendredi 5 décembre 2025 de 13h30 à 16h en mairie de Buléon -Jeudi 11 décembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Guéhenno -Lundi 15 décembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Buléon -Lundi 22 décembre 2025 de 14h à 17h en mairie de Guégon Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la société PARC EOLIEN GUEGON CARANLOUP—Laure Matran (responsable du projet) - courriel : guegon@sab-enr.fr—tel 02 28 03 01 92.
Rappel 